

Arrêté n° 2022-423
**Portant liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade
d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022**

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 6, 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté n° 2021-198 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme, en date du 19 juillet 2021, portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2021-375 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 7 décembre 2021, portant désignation du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-003 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 6 janvier 2022, fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-048 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 21 janvier 2022, portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-223 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 5 avril 2022 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2021-257 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 27 avril 2022, portant désignation des examinateurs spécialisés de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-264 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 27 avril 2022, portant désignation des examinateurs de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

.../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Vu l'arrêté n°2022-305 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 13 mai 2022, modifiant l'arrêté n°2021-257 portant désignation des examinateurs spécialisés de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-363 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 13 juin 2022, modifiant l'arrêté n°2021-305 portant désignation des examinateurs spécialisés de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury en date du 13 juillet 2022 fixant la liste des candidats admis,

Arrête :

Article 1 :

La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022, est établie comme suit, par ordre alphabétique :

Civilité	Nom	Nom de jeune fille	Prénom	Spécialité
Monsieur	ANGLADE		David	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	ASSELINEAU		Kevin	RESTAURATION
Madame	AUGSTEIN		Caroline	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	BAHRI		Samy	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	BALDRAN		Olivier	LOGISTIQUE ET SECURITE
Madame	BARATTE		Aurore	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	BEAU		Jean Claude	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Madame	BERGER		Christelle	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	BERGER		Philippe	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	BOUROUROU		Karim	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	BRUNET		Jean-François	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	BUISSONNIER		Pierre Michel Serge	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	CAM		Metin	LOGISTIQUE ET SECURITE
Madame	CHANUT		Rebecca	LOGISTIQUE ET SECURITE

Monsieur	CHIRENT		David	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	COUPAT		Sebastien	LOGISTIQUE ET SECURITE
Madame	DA SILVA LOBO		Manon	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Madame	DARTAYRE	BOURCHEIX	Sylvie	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	DE PINHO		Paulo	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	DELACOURT		David	LOGISTIQUE ET SECURITE
Madame	FALCON		Vanessa	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	FAURIAT		Jérôme	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	FRERY		Cedric	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Madame	GIBORY		Audrey	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	GIRODON		Eric	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	GOUTTE		Christopher	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	HOUDAYER		Eric	RESTAURATION
Madame	HOUDAYER	LEPAGE	Nathalie	RESTAURATION
Madame	KOLB		Celine	RESTAURATION
Monsieur	LAAREDJ		Mohamed	LOGISTIQUE ET SECURITE
Madame	LAFON		Céline	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	LEGAY		Thierry	RESTAURATION
Monsieur	LOUBIER		Thierry	RESTAURATION
Madame	MALGAT	DOS SANTOS	Philomene	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Madame	MANCHON	PERINO	Celine	RESTAURATION
Monsieur	MAREAU		Olivier	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Madame	MATHAT		Sylvie	ENVIRONNEMENT, HYGIENE

Monsieur	MAZRI		M'Hammed	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	MEMDOUH		Said	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	MICHAUD		Raphaël	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	MKIRI		Mohamed	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Madame	MONTCRIOL		Caroline	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	MORIZOT		Thierry	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	MORRA		Dimitri	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	NOUAOURIA		Hakim	RESTAURATION
Madame	PAPON ROUX		Sandrine	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	PAVIT		Rodney	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Madame	PEREIRA	GLANTENET	Marielle	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	PERRAS		Frédéric	LOGISTIQUE ET SECURITE
Madame	PLISSON		Morgane	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	PROST		Guillaume	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	PROVOOST		Rudy	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Madame	REDJDAL	DJOUDER	El Djazairia	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	ROBERT		Dérick	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	ROUX		Pascal	RESTAURATION
Monsieur	SAND		Stéphane Gérard	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Madame	TAAZOUNT		Fadila	RESTAURATION
Madame	THERNISIEN		Sylvie	LOGISTIQUE ET SECURITE
Monsieur	THIBAUT		Stephane	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	TWORZYDLO		Kevin	LOGISTIQUE ET SECURITE

Monsieur	VERNET		Valentin	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	VERNISSE		Dimitri	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	VIDAL		Basile	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Madame	VIEIRA	FERNANDES	Marjorie	RESTAURATION
Monsieur	VINCENT		Thomas	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	YILDIZ		Ali Metin	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Monsieur	ZAIRI		Antoine	ENVIRONNEMENT, HYGIENE

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 JUL. 2022**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **26 JUL. 2022**

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le



ID : 063-286300140-20220722-AR_2022_423-AR